

Edito de la Préfète du Bas-Rhin

Le constat établi par la communauté scientifique dans son ensemble fait état, depuis de nombreuses années, d'une dégradation des milieux naturels en France, notamment les milieux aquatiques, mais également d'un appauvrissement significatif de la biodiversité. De plus, le changement climatique est à l'origine de sécheresses de plus en plus fréquentes. Les événements climatiques de plus en plus inhabituels que nous connaissons par ailleurs sont le révélateur de ces changements profonds. Aujourd'hui, nos concitoyens expriment une attente forte de préserver notre environnement.

Répondre à ces enjeux nécessite de mobiliser toutes les ressources disponibles sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les intercommunalités et sur leurs compétences, tant en GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qu'en eau potable ou en assainissement, que ces compétences soient exercées en propre ou transférées à des syndicats.

Afin de faciliter l'exercice de vos compétences, les services de l'État du Bas-Rhin ont produit un document de synthèse sur le périmètre de chaque intercommunalité, afin de mieux connaître les enjeux environnementaux existants sur vos territoires et lister les actions déjà engagées ou à mettre en œuvre dans les domaines de l'eau et de la nature. Il vient compléter le Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) élaboré à l'échelle départementale par la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), en concertation avec les acteurs locaux.

Je remercie l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre des actions de préservation des milieux naturels de notre territoire. La mobilisation de tous est indispensable pour relever cet immense défi que représente aujourd'hui la reconquête du bon état écologique et environnemental de nos territoires.



Josiane CHEVALIER

GLOSSAIRE

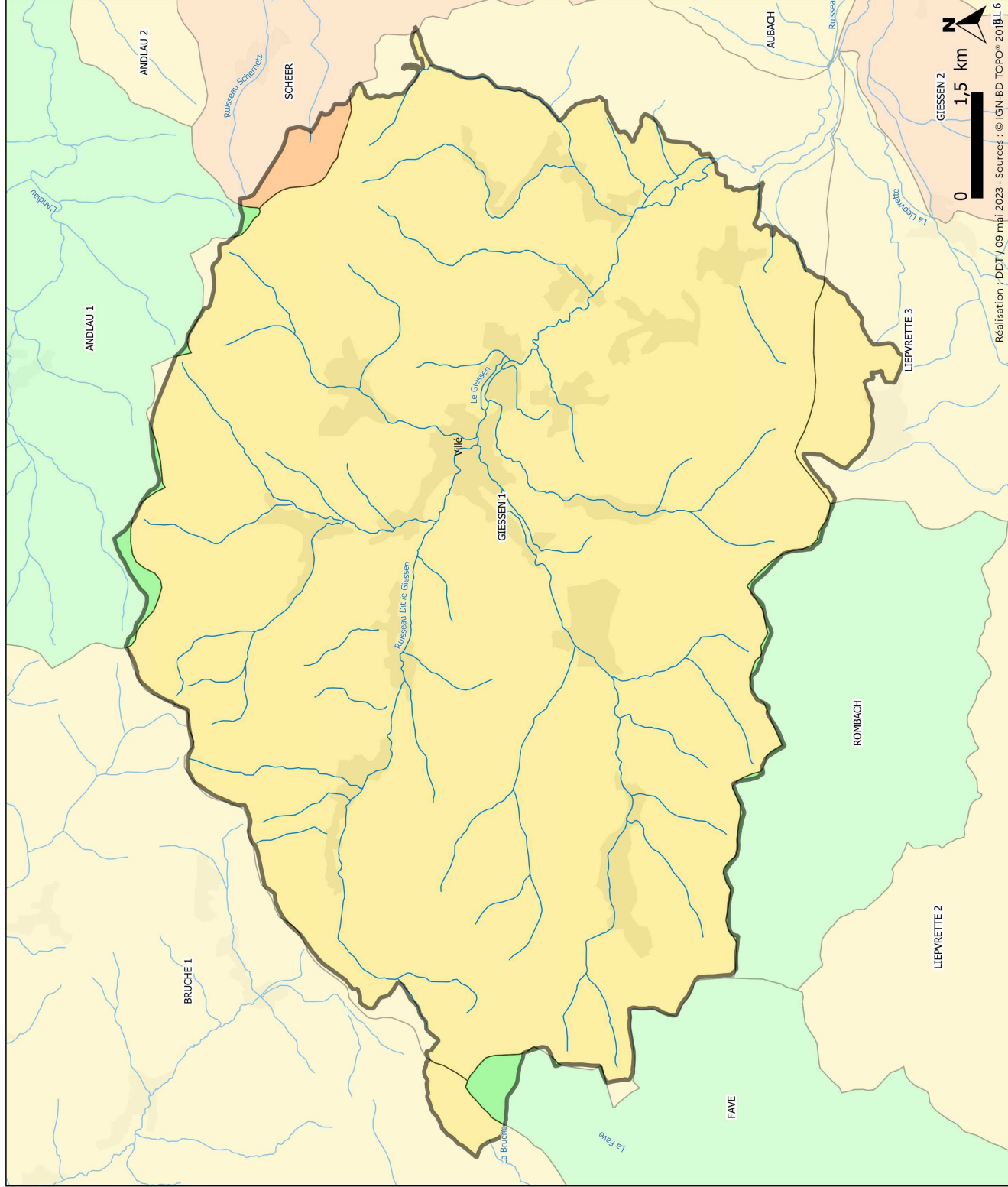
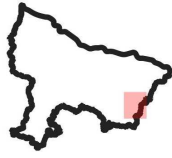
| Sigle | Signification |
|------------------|---|
| AAC | Aire d’Alimentation de Captage |
| APPB | Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope |
| DBO ₅ | Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours |
| EIN | Évaluation d’incidence |
| ENP | Espace Naturel Protégé |
| ENS | Espace Naturel Sensible |
| ERC | Éviter – Réduire – Compenser |
| GEMAPI | Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations |
| ICPE | Installation Classée pour la Protection de l’Environnement |
| Liste 1 | Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement |
| Liste 2 | Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement |
| MES | Matières en Suspension |
| N2000 ZPS | Zone Spéciale de Protection Natura 2000 |
| N2000 ZSC | Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 |
| PAOT | Plan d’Actions Opérationnel Territorialisé |
| PAPI | Programme d’Actions de Prévention des Inondations |
| PLUi | Plan Local d’Urbanisme Intercommunal |
| PNR | Parc Naturel Régional |
| PPR | Plan de Prévention des Risques |
| PPRI | Plan de Prévention des Risques Inondation |
| PTGE | Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau |
| RAMSAR | Zone humide reconnue au titre de la convention Ramsar sur les milieux humides |
| RNR | Réserves Naturelles Régionales |
| SAGE | Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau |
| SCOT | Schéma de Cohérence Territoriale |
| SDAGE | Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux |
| SRCE | Schémas Régionaux de Cohérence Écologique |
| STEU | Station de Traitement des Eaux Usées |
| TVB | Trame Verte et Bleue |
| ZNIEFF | Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique |
| ZAR | Zone d’action Renforcée (Nitrates) |
| ZER | Zone à Enjeu Régional (équilibre forêt-gibier) |
| ZV | Zone Vulnérable (Nitrates) |
| ZVR | Zone Vulnérable Renforcée (Nitrates) |



**PREFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ETAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE CC DE LA VALLEE DE GIessen



Légende :

La masse d'eau est un découpage élémentaire destiné à être l'unité d'évaluation de la Directive cadre sur l'eau. C'est une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau homogène au niveau de ses caractéristiques physico-chimiques et biologiques, permettant ainsi de justifier d'objectifs de gestion propres. L'objectif d'amélioration des masses d'eau est fixé à 2027.

- Indéterminé
- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Non masse d'eau
- Tache urbaine
- Masse d'eau
- Bassin versant

LES PRESSIONS EXERCEES SUR L'EAU CC DE LA VALLEE DE VILLE



Les différentes pressions ont été rattachées à la masse d'eau et ne ciblent pas précisément la localisation de la pression.

Légende :



Les pressions d'origine urbaine sont liées aux pollutions diffuses dues à l'assainissement, à des usages particuliers de désherbage ou de viabilité hivernale et aux lessivages de surfaces urbaines lors des ruissellements de temps pluvieux.



Les pressions sur l'eau potable concernent soit une problématique qualitative ou quantitative de la ressource, soit les dispositifs de captages devenus inadaptés.



Les pressions sur les milieux aquatiques concernent les altérations de la morphologie et du fonctionnement des milieux aquatiques liées aux obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments et aux transformations des profils et des tracés des cours d'eau.

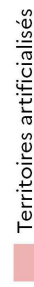


Les pressions d'origine agricole sont liées aux pollutions diffuses des produits phytosanitaires et fertilisants, à l'érosion des sols et aux émissions de matières en suspension.

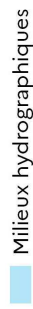


Les pressions d'origine industrielle et artisanales sont liées aux rejets de substances toxiques.

Occupation du sol :

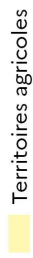


Territoires artificialisés

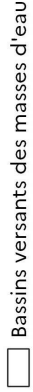


Milieux hydrographiques

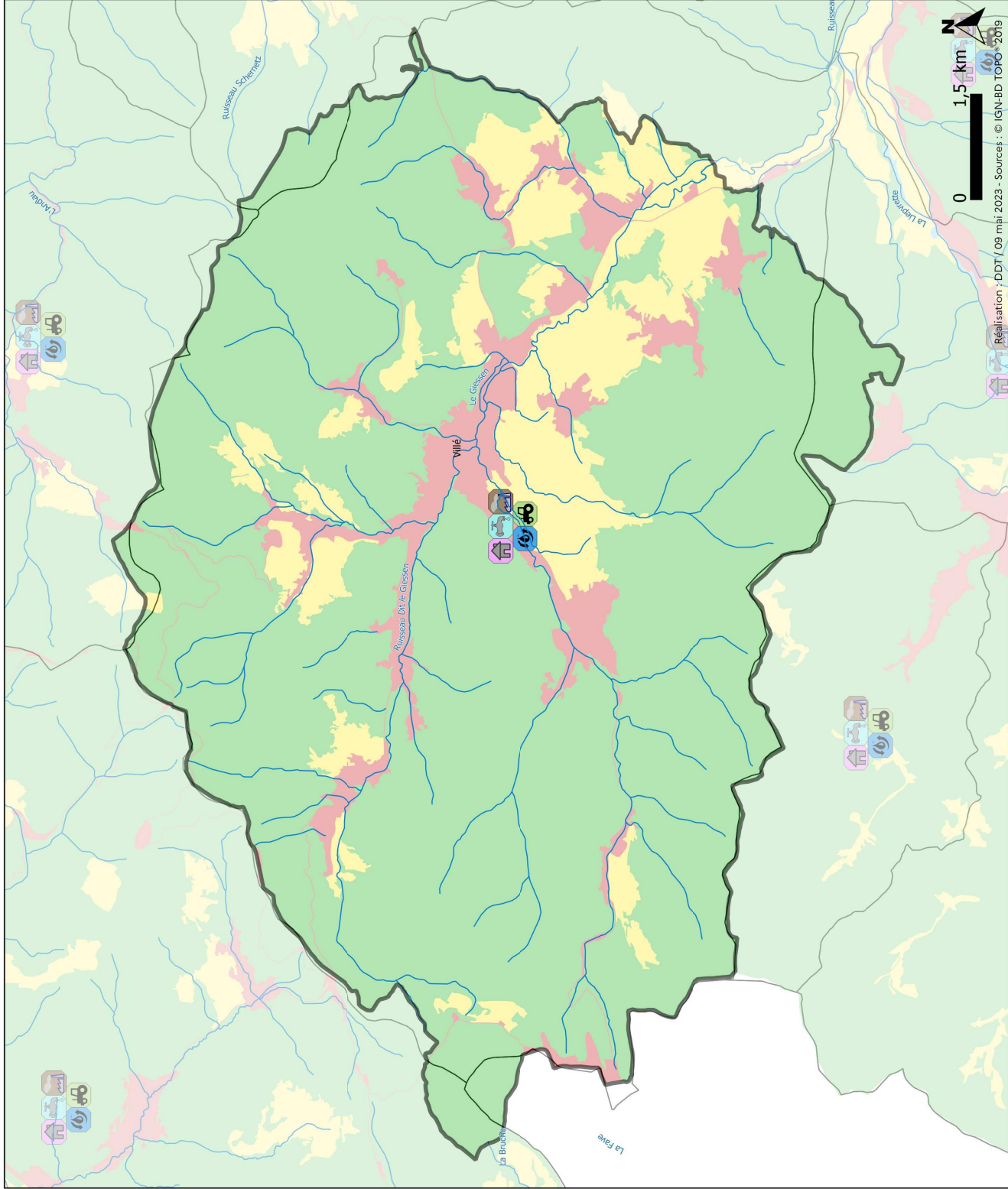
Espaces forestiers et semi-naturels



Territoires agricoles



Bassins versants des masses d'eau

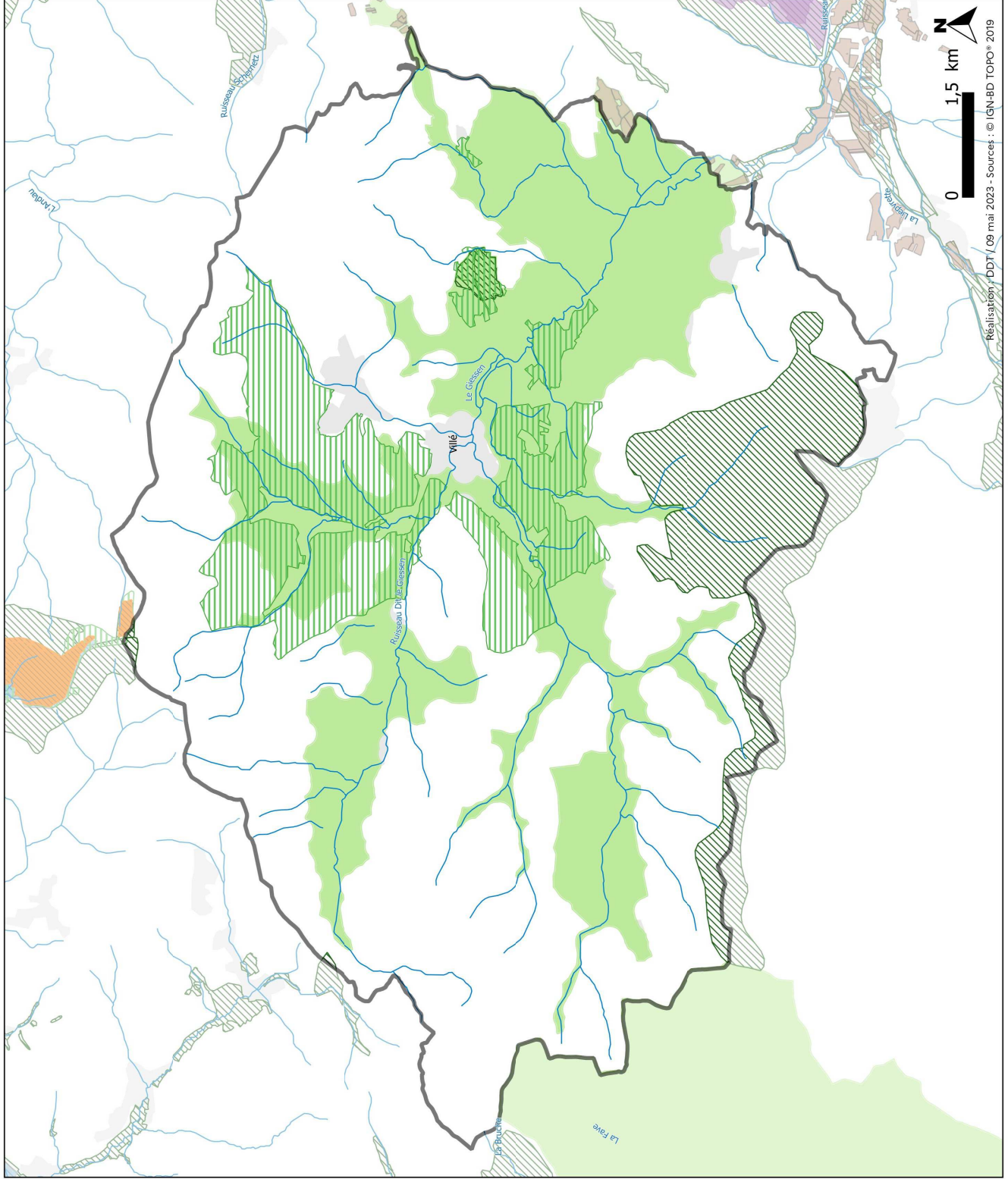




**PREFET
DU BAS-RHIN**

Liberté
Egalité
Fraternité

LES ESPACES NATURELS PROTEGES OU A PRESERVER CC DE LA VALLEE DE VILLE



Les espaces naturels remarquables sont notamment constitués de :

- sites Natura 2000, réseau écologique européen formé de zones spéciales de conservation (ZSC) et de zones spéciales de protection (ZPS). L'État s'engage à y maintenir les habitats et espèces concernés dans un état de conservation favorable, en utilisant des mesures réglementaires, administratives et/ou contractuelles. Des évaluations d'incidence (EIN) sont nécessaires pour tous les projets dans et à proximité des sites Natura 2000.

N2000 ZSC

N2000 ZPS

- espaces naturels sensibles, gérés par la collectivité européenne d'Alsace, qui ont vocation à préserver des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion de crues et à assurer la sauvegarde des habitats naturels.

- ZNIEFF, inventaires ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique / écologique et un bon état de conservation. On distingue :

les ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;

les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

- Zones humides, terrains exploités ou non, habituellement gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Ces milieux participent à l'amélioration de l'état des milieux aquatiques par leur fonction d'auto-épuration et jouent un rôle essentiel dans la prévention des inondations et le soutien en période d'étiage. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques dépendant de ces zones pour leur survie. En dehors des zones humides remarquables, des zones humides ordinaires non délimitées peuvent être présentes, qu'il convient également de protéger en mettant en œuvre la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction.

Autres zonages de protection :

Réserve biologique

Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Zone RAMSAR

Prairies permanentes en ZAR ou ZVR

Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)

Forêt de protection

Réserve Nationale Chasse et Faune Sauvage (RNCFS)

Hamster - Zone de protection statique

Hamster - Zone d'accompagnement

Tache urbaine



**PREFET
DU BAS-RHIN**

Liberté
Égalité
Fraternité

ENJEUX ET POLITIQUES DE PRESERVATION CC DE LA VALLEE DE VILLE



Assainissement

Il existe une problématique d'eaux claires parasites sur le territoire. Les nouveaux aménagements devront intégrer la doctrine régionale eaux pluviales. Des travaux devront également être engagés sur la réduction des eaux claires déjà présentes dans le réseau (vérification de l'état des canalisations, déracordement des bassins versants extérieurs et des arrivées d'eau claires sur les réseaux communaux). Il existe également des dysfonctionnements récurrents sur le traitement des macropolluants (MES et DBOS) au niveau de la station d'épuration.

Gouvernance

Le SAGE Giessen Liepvrette est actif sur la totalité du territoire, impliquant des règles particulières sur les zones humides.

Milieu aquatique

Il existe une problématique de consommation d'espace à proximité immédiate des cours d'eau, impactant à la fois les zones humides ordinaires, les zones inondables et l'espace de mobilité des cours d'eau.

Les principaux enjeux se situent sur la continuité écologique sur le Giessen (présence de nombreuses zones de frayères potentielles du saumon) et sur son fuseau de mobilité, qu'il convient de préserver, en particulier l'équilibre physique et écologique du cours d'eau qui ne doit pas être négligé.

Inondation / Risques

Aujourd'hui, un des enjeux majeurs est la préservation des champs naturels d'expansion des crues, en secteurs urbanisés et ruraux.

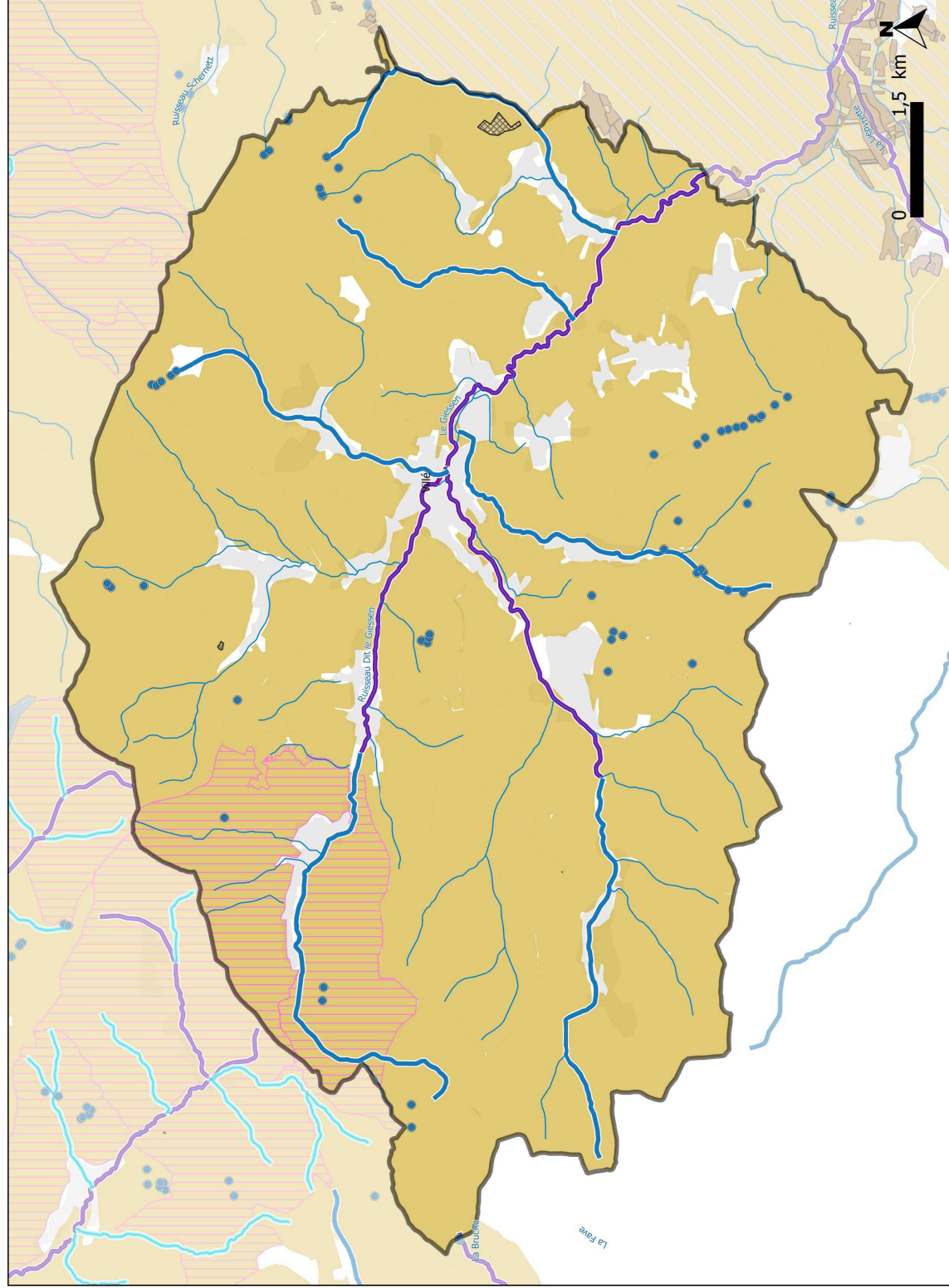
Nature

Le territoire est situé dans la zone à enjeu régionale pour le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique Vallée de la Bruche/Val de Ville/Haut-Koenigsbourg. Des travaux sont engagés à ce sujet entre élus, chasseurs et gestionnaires forestiers et sont à poursuivre. L'objectif est à la fois économique pour la sylviculture et écologique pour la préservation de la biodiversité. En effet, la trop forte densité de gibiers compromet la régénération naturelle des habitats forestiers au niveau du site N2000 Val de Villé et ried de la Schermetz. Un enjeu est également de préserver les prairies de montagne.

Ressource en eau

Le changement climatique a un impact sur les débits des cours d'eau avec une diminution des débits en période d'étiage et une augmentation des débits en période automne-hiver. Des tensions croissantes sur les usages de la ressource en eau sont déjà observées sous l'effet du changement climatique notamment en période de basses-eaux.

Des étiages récurrents du Giessen sont relevés. Une meilleure connaissance des prélèvements en cours d'eau permettrait de mieux comprendre les origines de ces étiages.



Légende :

Cours d'eau_Liste 1 et 2

Liste 1

Liste 2

Liste 1 + 2

Zone humide

Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)

ZER VB VV HK

Dégâts de sanglier (2020)

Mines et carrières

Zone vulnérable directive nitrates

Prélèvement eau potable

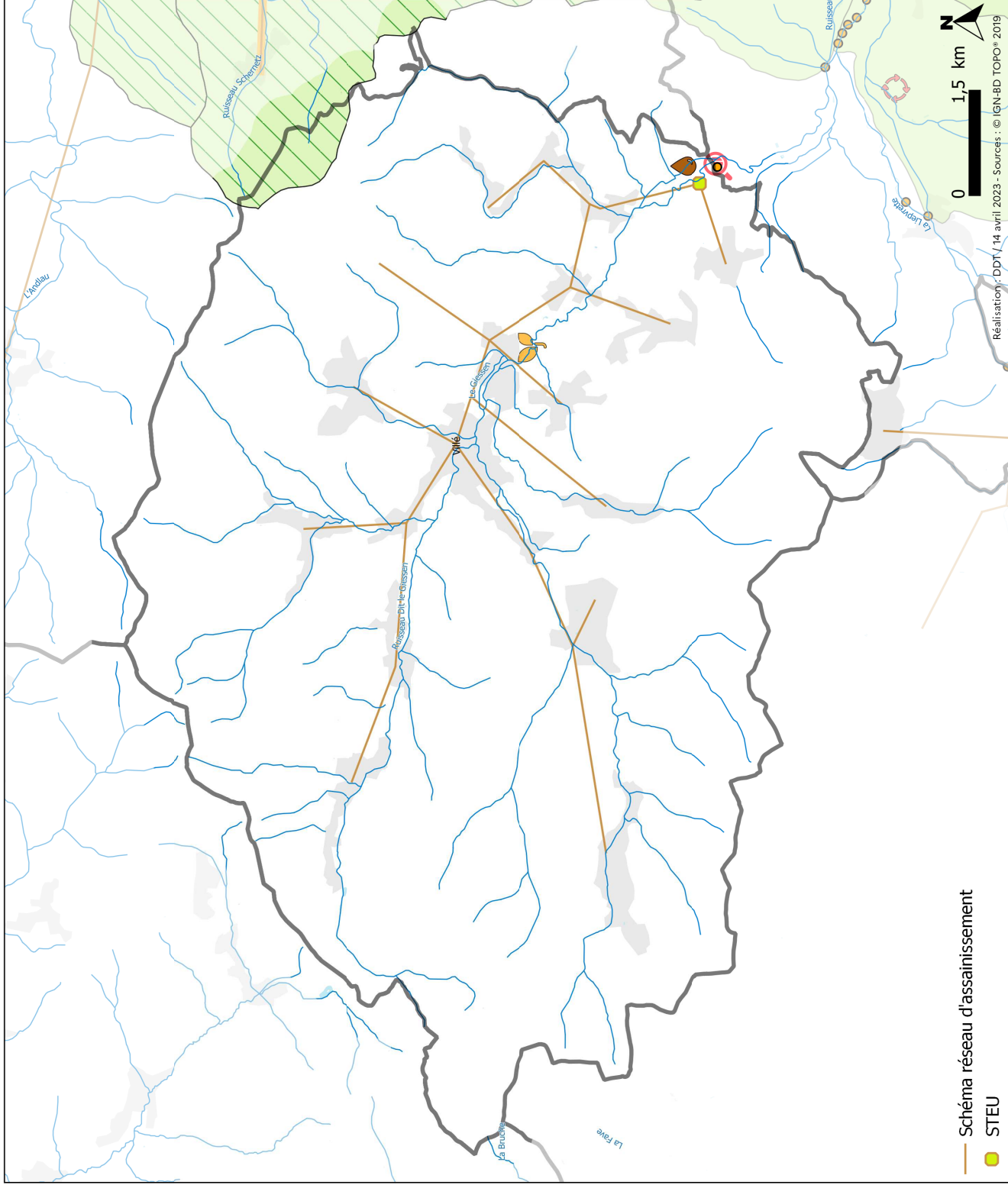
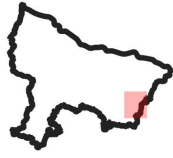
Tache urbaine



**PREFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PAOT 2022-2027 - PLANS D' ACTIONS BAS-RHIN CC DE LA VALLEE DE VILLE



Légende:

- Actions « assainissement », permettant de traiter ou d'améliorer le traitement des effluents urbains domestiques et / ou artisanaux :
- localisées à la commune¹, à la station d'épuration², à l'agglomération d'assainissement³, à la branche d'assainissement⁴ ou à la masse d'eau⁵ :
 - action « diffus toxiques » (ASS070)⁶ : sensibiliser et mettre en place des actions de réduction des substances toxiques
 - action « temps de pluie » (ASS0201)⁴ : améliorer la gestion des eaux pluviales
 - action « temps de pluie » (ASS0201)⁵ : améliorer la gestion des eaux pluviales

Actions « milieux aquatiques », permettant de rendre à la rivière ou à la zone humide ses fonctionnalités naturelles d'auto-épuration, de protection contre les inondations, d'habitat de biodiversité, de frayères, de transport sédimentaire...

- localisées au point d'obstacle :
- rétablissement de la continuité écologique (MIA0304) : aménager ou supprimer un ouvrage sur les cours d'eau prioritaires (liste 2)
- localisées à la masse d'eau :
- restauration et renaturation de cours d'eau (MIA0203) : reconstituer une ripisylve, reméandrer un lit, réhabiliter des annexes hydrauliques, restauration et gestion de zones humides...
- préservation des zones humides (MIA0601) : mener des opérations d'acquisition foncière sur l'ensemble de la masse d'eau

— Schéma réseau d'assainissement

● STEU

Réalisation: DDT / 14 avril 2023 - Sources : © IGN-BD TOPO® 2019.

■ Prévisionnelle ■ Engagée ou initiée ■ Terminée

LISTE DES ACTIONS

de la Communauté de Communes de Vallée de Villé

Cette liste d'action est par nature dynamique et évolutive. Elle a été établie sur la base des propositions de l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI, assainissement, eau potable, qualité des milieux, etc.). Afin de disposer de la dernière version, nous vous invitons à consulter le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin (www.bas-rhin.gouv.fr) à la rubrique suivante : Politiques publiques / Environnement / Planification dans le domaine de l'eau.

La colonne « Année prévisionnelle » fait référence à l'année inscrite au Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT), validé par la Préfète en juillet 2022 et également disponible au même fil d'Ariane sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

Actions Assainissement

Thème : Gestion des effluents de temps sec et de temps de pluie

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Thème : Gestion intégrée des eaux pluviales

| Système d'assainissement | Action | Masse(s) d'eau | Année prévi. |
|--------------------------|--|----------------|--------------|
| SE VILLE | ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de VILLE | GIESSEN 1 | 2022 |

Thème : Rejet des substances dangereuses et émergentes (RSDE – IND0301, GOU0301 et ASS0701)

| Système d'assainissement | Action | Masse(s) d'eau | Année prévi. |
|--------------------------|--|----------------|--------------|
| VILLE-NEUBOIS | Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de VILLE-NEUBOIS [cd. SANDRE 026731701232] | GIESSEN 1 | 2022 |

Actions Milieux aquatiques

Thème : Restauration et renaturation des cours d'eau (MIA0203)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Thème : Restauration de la continuité écologique (MIA0304)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Thème : Préservation et gestion durable des zones humides (MIA0601)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Actions Captages

Thème : Reconquête du bon état de la ressource dans les Aires d'Alimentation de Captages (AGR0503, AGR0401)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Actions Industries

Thème : Amélioration de la qualité des sites et sols pollués (IND0601)

| Maître d'ouvrage | Commune | Action | Masse d'eau | Année prévi. |
|------------------|------------------|---|---------------|--------------|
| BURKERT | TRIEMBACH-AU-VAL | (067.01761) BURKERT/Sites et sols pollués | SOCLE VOSGIEN | 2022 |

Thème : Amélioration de la qualité des rejets (IND0201, IND0202 et IND0901)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Actions Ressource

Thème : Économies d'eau par les collectivités (RES0202 et RES0702)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Thème : Économies d'eau par les industriels (RES0203)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.